

L'introduction du téléphone au Canada remonte à l'année 1880, date à laquelle la Compagnie du Téléphone Bell fut incorporée par une loi du Parlement. A l'origine, les brevets d'invention et les lignes téléphoniques appartenaient à the Canadian Telephone Company, filiale de the Bell Telephone Company et absorbée par cette dernière en 1882. En 1883, le premier câble téléphonique sous-marin fut posé entre Windsor et Détroit; la compagnie Bell avait alors 4,400 abonnés, 44 stations principales et 40 postes téléphoniques, plus 600 milles de fil pour la communication à longue distance. Elle exerçait un monopole de fait dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, où s'exerçait la concurrence de the British Columbia Telephone Co., Ltd.

L'âpreté de la concurrence qu'elle subit dans les provinces maritimes détermina la Compagnie Bell à céder, en 1888, ses intérêts en Nouvelle-Ecosse à the Maritime Telegraph and Telephone Co., et ses intérêts au Nouveau-Brunswick à the New Brunswick Telephone Co., tout en conservant des actions dans ces deux compagnies. Dans les provinces des Prairies, ce furent les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta qui achetèrent en 1908 les compagnies téléphoniques de leurs provinces, la Saskatchewan suivant cet exemple en 1909. Les lignes téléphoniques d'Ontario et de Québec appartiennent encore pour le plus grand nombre à la Compagnie du Téléphone Bell.

L'exploitation du réseau téléphonique par les gouvernements des trois provinces des Prairies se pratique depuis 16 ans. Le bilan de l'année terminée le 30 novembre 1925 constate un déficit de \$818,879 au Manitoba; dans la Saskatchewan, l'exercice clos le 30 avril 1924 s'est soldé par un fonds de réserve de \$2,051,157; enfin, en l'année terminée le 31 décembre 1925, l'Alberta a subi de ce chef une perte de \$246,135.

Réseaux téléphoniques.—Dans les 2,495 réseaux téléphoniques existant en 1925 (tableau 74) figurent les trois grands réseaux provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, deux réseaux plus petits appartenant à la province d'Ontario et le réseau appartenant à la Division des Parcs du ministère fédéral de l'Intérieur. Ce chiffre englobe également 144 réseaux municipaux, les plus importants appartenant aux cités d'Edmonton, Fort William et Port Arthur. Parmi les 1,551 compagnies coopératives de téléphone, 1,186 sont dans la Saskatchewan et 211 dans la Nouvelle-Ecosse. Enfin, on compte également 502 compagnies en commandite, 106 sociétés en nom collectif, et 186 réseaux exploités par des particuliers.

La généralisation de l'usage du téléphone depuis 1911 ressort du résumé statistique du tableau 73; en 1911, on comptait 302,759 abonnés et en 1925, 1,144,095; autrement dit, il existait autrefois 4·2 téléphones par 100 âmes, tandis qu'il y en a aujourd'hui 12·2. Par provinces, le nombre des abonnés en 1925 s'établissait ainsi: Ontario, 508,513; Québec, 223,227; Saskatchewan, 100,096; Colombie Britannique, 99,346; Alberta, 70,073; Manitoba, 69,000; Nouvelle-Ecosse, 39,242; Nouveau-Brunswick, 28,945; île du Prince-Edouard, 5,517; Territoire du Yukon, 136. Nous donnons ci-dessous le nombre de téléphones par 100 âmes, (population estimative), dans les provinces: Colombie Britannique, 17·72; Ontario, 16·39; Saskatchewan, 12·02; Alberta, 10·75; Manitoba 10·52; Québec, 8·86; Nouvelle-Ecosse, 7·32; Nouveau-Brunswick, 7·18; et île du Prince-Edouard, 6·32. Au regard de cette computation, le Canada, avec 12·22 téléphones par 100 âmes, se place immédiatement après les Etats-Unis, qui ont 14·2 téléphones par 100 âmes.

Les tableaux 74 et 75 nous indiquent le nombre des compagnies de téléphone transmettant leur rapport au Bureau Fédéral de la Statistique. On remarquera l'importance croissante qu'acquière les sociétés coopératives.